

Direction des Services Techniques
GB/JFT/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL ST N°288-2021

Portant exécution d'office des travaux d'entretien du ruisseau de la Fouasse

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 215-2 - L. 215-14 - L. 210-1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de constatations en date du 14 septembre 2021 dressé par la police municipale, faisant état du mauvais entretien du ruisseau de la Fouasse,

Considérant les risques d'inondabilité de ce lieu lors de forts épisodes pluvieux,

Considérant les prévisions météorologiques faisant état de fortes précipitations à venir,

Considérant la carence dûment constatée des propriétaires jouxtant le ruisseau de la Fouasse en matière de respect de l'obligation d'entretien des ruisseaux à laquelle ils sont soumis,

ARRETE

Article 1 : La commune procédera à l'exécution d'office des travaux d'entretien du ruisseau de la Fouasse.

Ces travaux auront pour origine le boulevard de la Baleine et pour extrémité l'avenue André Gide.

Cette action consiste à faucarder des berges et à enlever les atterrissements sur l'ensemble des parcelles cadastrées section BK : n° 144 - 120 - 119 - 171 - 118 - 170 - 117 - 116 - 175, lieu-dit Saint Clair.

Article 2 : Ces travaux seront réalisés en régie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine - 83000 TOULON - dans les 2 mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 15 septembre 2021

Le Maire
Gil Bernardi

Gil Bernardi

